ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Samedi 29 juin 1901 (11 Messidor An 109 de la République), 180e jour de l'année, 8e jour de l'été, 13e jour de la lune.
Lever du soleil à 4 h. 01 ; coucher à 8 h. 05.
Lever de la lune à 4 h. 56 soir ; coucher à 2 h. 01 matin.
Aujourd'hui, la durée du jour est en diminution de 1 minutes hier soir.
BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 28 juin :
Baromètre à 2 heures du soir : 763 m/m (variable).
Baisse depuis la veille : 5 m/m.
Thermomètre à 6 heures du matin : 9° au-dessus ; à 3 heures de l'après-midi : 24° au-dessus.
Etat du ciel : *Nuageux*.
Direction et force du vent : Est-Sud-Est, faible.
Temps probable : Beau.

Lire à la 2e page :

La suppression de l'octroi; Dépôt du projet de suppression totale à la Chambre des Députés.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2e exercice arrêté le 24 novembre), exactement 3.950.000 kilos de pain.
Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.
Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure.

Conseil municipal

Comme nous l'avons annoncé le conseil municipal s'est réuni hier soir, en réunion extraordinaire, pour étudier certaines modifications demandées par le Conseil d'Etat à la convention passée avec MM. Delattre et Cie pour l'épuration de l'Espierre.
Etaient présents : MM. Lepers Achille, Thérin Henri, Mabeo Hervé, Pondhieu Séraphin, Bailleul Liévin, Van Waerebeke Ivo, adjoints.
Vandeputte Henri, Morel Aimé, Kimpe Henri, Nys Charles, Wilfart Jean-Baptiste, Dujardin Achille, Carpentier Achille, Carpentier Louis, Stienne Charles, Wattremez Henri, Roussel Edouard, Motte Eugène, Leblanc Emile, Sayet Gilbert, Teneul Jean-Baptiste, Deschodt Georges, Lepoutre Charles, Hespel Henri, Tonneau Floris, Despatures Paul, Deprès Léon, Bayart Alfred, Cousu Victor, Noyelle Jules, conseillers.
Absents : MM. Carrette Henri, retenu à Paris ; Denève Adolphe, excusé ; Motte Edouard, Dedonker, excusés.
Le citoyen Wattremez est élu secrétaire.
Le citoyen LEPERS, qui préside, remplaçant Carrette, s'exprime comme suit :
Citoyens,
Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que M. le préfet du Nord nous a adressé hier, à 11 h. 20 minutes du matin, le télégramme dont la teneur suit :
« *Préfet à maires Roubaix-Tourcoing.*
» *Les sections réunies de l'intérieur et des travaux publics du Conseil d'Etat ont demandé qu'il soit apporté quelques modifications peu importantes au projet de convention passé entre les villes de Roubaix et de Tourcoing et M. Delattre en vue de l'épuration des eaux de l'Espierre. Ces modifications sont indiquées sur un exemplaire du projet de convention qui vous sera remis par les soins de M. Delattre. Je vous prie de le soumettre d'urgence à la ratification des conseils municipaux et du concessionnaire et de me retourner, dûment signées, quatre exemplaires du projet ainsi modifié.* »
C'est aussitôt après la réception de ce télégramme que nous vous avons convoqués à l'effet de délibérer conformément à la prescription de l'autorité supérieure.
Les modifications demandées consistent :
1° A substituer M. le ministre des travaux publics à M. le ministre de l'intérieur.
La substitution porte sur les alinéas 3 et 4 de l'article 7 ; 1 et 5 de l'article 20 ; 1 de l'article 23 ; 1 de l'article 24 ; 2 de l'article 26.
2° A apporter les changements suivants :
Au premier alinéa de l'article 23, supprimer les mots : sauf recours au Conseil d'Etat par la voie contentieuse.
Au deuxième alinéa de l'article 24, stipuler que l'adjudication aura lieu dans les formes prescrites par le décret du 20 mars 1882.
Au premier alinéa de l'article 25, au lieu de : « MM. J. P. Delattre et Ce s'engagent à n'autoriser l'emploi de leur procédé breveté par aucun industriel, particulier ou commune du bassin de l'Espierre et des divers cantons de Roubaix et de Tourcoing », dire : « par aucun industriel, particulier ou commune des cantons de Roubaix et de Tourcoing compris dans le bassin de l'Espierre. »
Supprimer le quatrième et dernier alinéa de l'article 33 conçu en ces termes : « En cas de désaccord entre le concessionnaire et la commission, il sera statué par le Conseil de Préfecture du Nord sauf recours au Conseil d'Etat.
Au premier paragraphe de l'article 35, renvoyer à l'article 32 et non à l'article 31 ; au même article 35, supprimer le deuxième alinéa prévoyant que : « L'inspecteur des finances chargé de la vérification fera partie de droit de cette commission. »
Supprimer l'article 40 ainsi rédigé : « Les contestations qui s'élèveraient entre le concessionnaire, les villes et l'administration au sujet de l'interprétation ou de l'exécution des clauses de la présente convention, seront jugées administrativement par le Conseil de Préfecture du Nord, sauf recours au Conseil d'Etat ». Par suite de la suppression de l'article 40, numéroter 40 et 41 les deux derniers articles de la convention portant les numéros 41 et 42.
En résumé, il s'agit :
Par mesure d'ordre, de substituer M. le ministre des travaux publics à M. le ministre de l'intérieur ;
De ne pas prévoir la procédure à suivre en cas de contestation, bien que celle précédemment indiquée soit de droit ;
De stipuler dans quelles formes aurait lieu l'adjudication en cas de déchéance du concessionnaire ;
De n'exclure de l'emploi du procédé breveté de la Société J. P. Delattre et Ce, que les industriels particuliers et communes des cantons de Roubaix et de Tourcoing compris dans le bassin de l'Espierre ;
De retirer à l'inspecteur des finances chargé de la vérification le droit de faire partie de la commission de contrôle, et de renvoyer, dans l'article 35, à l'article 32 au lieu de l'article 31 visé par erreur.
Ces modifications ayant été acceptées par le concessionnaire suivant lettre ci-jointe du 27 juin courant et n'entamant pas les conditions principales que vous avez approuvées, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien décider que la convention relative à l'épuration des eaux de l'Espierre subira les changements demandés par les sections de l'intérieur et des travaux publics du Conseil d'Etat.
Le conseil municipal vote, à l'unanimité, ces diverses modifications, et la séance, ouverte à 7 h. 40 est levée à 7 h. 55.

Une affiche du P. O. F.

L'affiche suivante a été placardée, jeudi soir, sur les murs de la ville :

LE VRAI ROLE DE M. MOTTE

A propos de la suppression de l'Octroi —
Malgré tous les mensonges répandus et les calomnies déversées, la majorité socialiste du Conseil municipal a l'assurance que son projet sur la suppression des octrois est une œuvre de justice et tout en faveur des travailleurs et des petits commerçants.
Les millionnaires capitalistes peuvent crier et faire crier le contraire. La vérité finira bien par être connue de tous les intéressés.
Roubaisiens,
L'octroi est un impôt qui frappe plus particulièrement et plus fortement les pauvres. Les taxes de remplacement adoptées par le Conseil municipal atteindront davantage les riches. Cela est certain.
L'octroi est condamné depuis longtemps et, à la séance dernière du Conseil municipal, M. Motte déclarait que le ministre des finances préparait un projet qui aurait supprimé bientôt dans toutes les villes de France cet odieux système de perception d'impôts.
Mais par quoi serait-il remplacé, si on laissait faire le ministre ?
M. Motte ne nous l'a pas caché : Par l'établissement de certaines taxes déjà votées à Roubaix, *en y ajoutant une licence municipale qui atteindrait (à Lyon elle va de 100 à 400 francs par an), les petits patentés, cabaretiers et petits commerçants.*
Voilà ce que voudrait le millionnaire patron qui n'est entré à l'Hôtel de Ville que par le maquillage du sectionnement.
Travailleurs,
La ville de Roubaix s'est imposé des sacrifices énormes pour les industriels. Elle a contracté des emprunts s'élevant à un nombre considérable de millions pour établir le Conditionnement, un service d'eaux potables, une nouvelle gare, des rues bien pavées, etc., etc... Elle paie chaque année des sommes considérables pour épurer les eaux du riez de l'Espierre qui sont salies exclusivement par les grands peignages et les teintureries.
Les patrons roubaisiens ont depuis quelques années créé des forges dans leurs usines. Ils font bâtir en ce moment un Conditionnement. En agissant ainsi, ils vont enlever au budget municipal, plus de 200.000 francs par an.
Et ils protestent parce que le projet des taxes de remplacement leur demande quelque chose. *C'est honteux !*
Petits commerçants,
Beaucoup d'entre vous ont été trompés. Ils ont cru que les réactionnaires du Conseil municipal les défendaient. C'est absolument faux !
M. Motte s'est bien expliqué maintenant. Ce qu'il veut, lui et ses amis, c'est de ne pas frapper les riches — qui peuvent payer — et de ruiner les petits commerçants qui végètent déjà si misérablement, en les frappant encore d'une *licence municipale*.
Et toutes les démarches de M. Motte au ministère, toutes les embûches qu'il a dressées *pour entraver les délibérations du Conseil* municipal, ne visaient que ce but.
C'est de l'égoïsme de classe. Il défend au Conseil municipal, comme au Parlement, d'ailleurs, les intérêts exclusifs des patrons. La majorité des socialistes continuera à l'Hôtel de Ville à défendre contre lui et toute la réaction, les intérêts des petits commerçants, des ouvriers et de tous les malheureux.

Le Comité Exécutif du Parti Ouvrier.

Mensonges et Menteurs !

M. Bobèche, élevé chez les jésuites, sait toute la valeur des calomnies répandues fielleusement dans le public, c'est pourquoi hier il écrivait dans le soi-disant catholique et honnête journal qui reçoit sa copie, cette énormité que nous reproduisons avec quelque dégoût :
« Nous annonçons, d'autre part, que le Conseil municipal se réunira vendredi, 28 juin, pour délibérer sur la question de l'Espierre. Il se pourrait, si les démarches faites, à Paris, par M. le Maire de Roubaix, n'ont pas abouti, comme cela est probable, que l'ordre du jour soit modifié demain, et qu'un projet de dégrèvement partiel des taxes d'octroi vienne en discussion.
» La question de l'Espierre pourrait bien n'être qu'un prétexte quelconque pour le Maire de réunir le Conseil.
» *Le vrai motif serait la question pendante de l'octroi.*
» *Vendredi, dans la journée, les conseillers recevront un ordre du jour supplémentaire, et le tour sera joué.*
» Mais quel gâchis ! quel gâchis ! »
Or, la réunion d'hier soir, qui a eu son pendant à Tourcoing, a eu lieu, ainsi qu'on a pu le voir plus haut, sur l'invitation de M. le préfet du Nord, invitation formulée dans un télégramme dont le citoyen Lepers a donné lecture au Conseil municipal.
Bobèche, comme ses maîtres les jésuites, manie le mensonge assez facilement, mais il manque de souplesse, et ses grossières canailleries sentent trop le Basile encore inexpérimenté.
Ne désespérons pas ; Bobèche fera des progrès, il mentira mieux une autre fois. En cette occasion, très bêtement, suivant une habitude qui lui est chère, il a parlé sans savoir, et surtout... sans comprendre.

* *

M. Motte, en cherchant à obtenir le dégrèvement partiel des octrois, au lieu de la suppression totale, sait fort bien que l'établissement d'une licence municipale est une des taxes mises à la disposition de la municipalité par la loi.
Aussi, le millionnaire député de Czenstokowa espérait-il que l'administration municipale, entrant dans ses vues, aurait frappé les débitants de cette taxe de substitution ; nos adversaires auraient pu alors se servir de cela comme d'une arme électorale. Peu importe à M. Motte qu'on frappe les petits, pourvu qu'on dégrève les capitalistes, les riches, dont il est le représentant.
Aux affirmations du *Journal de Roubaix*, aux affirmations contenues dans une affiche mensongère, cuisinée dans l'ombre des sacristies, nous opposerons cet extrait du compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal, que nous avons publié :
« M. MOTTE. — Revenons à Roubaix, pour plaire à M. Stienne.
L'orateur examine la situation des villes de Roubaix et de Tourcoing, villes jumelles qui seront soumises à des *régimes différents*. « Avez-vous déjà vu une pareille affaire ! »
CARRETTE. — *En fait d'affaire*, j'ai vu que les brasseurs n'ont pas encore fait profiter leurs cabaretiers de la remise des droits.
Nous amènerons ainsi la concurrence commerciale dont nos ouvriers profiteront.
M. MOTTE parle des protestations recueillies par l'Union commerciale, reconnaît implicitement que les 7.000 signatures ont peu de valeur. On a fait signer des enfants, des femmes, des ouvriers dans les ateliers. On vient de le lui dire, il n'ose nier.
Derrière les taxes guette la fiscalité du ministère des finances ; elle fera état de la taxe compensatrice ; pour établir une loi selon le cadre de Lyon, établi par Augagneur. Prenez garde, dit-il, d'avoir une loi pareille, les cabaretiers seront frappés.
CARRETTE.— On fera payer le petit verre trois sous au lieu de deux. »
M. MOTTE ne s'est jamais déclaré hostile à une licence municipale ; AU CONTRAIRE, il a tout fait pour qu'on l'applique.
Il est faux que Carrette ait dit : « *Nous ne demandons pas mieux qu'on mette une licence municipale.* » C'est là un impudent et grossier mensonge tout à la honte de ceux qui l'ont imaginé.
Il est faux que Lepers ait dit qu'il « *se fichait des pétitions des petits commerçants !* » Lepers s'est élevé contre la valeur de ces prétendues pétitions, signées de femmes et d'enfants, récoltées à l'aide de pourboires et de primes, par des garçons de café, recueillies par pression et par intimidation dans les fabriques. »
Et dans un lyrique et déclamatif débordement de jésuitisme, les rédacteurs de l'affiche intitulée « Montage de coup collectiviste », prouvent aux électeurs roubaisiens qu'ils se foutent d'eux et les prennent pour des imbéciles.
Ils crient : « Assez d'agitation ! » et ils ne cessent de semer la discorde, la haine, la division entre les citoyens.
Ils parlent de travail, alors que par des menées sourdes, ils s'acharnent à faire avorter les réformes démocratiques ouvrières, élaborées par le Conseil municipal socialiste.
A la porte, bon Dieu, et du balai à tous ces jouisseurs qui à l'aide de mensonges odieux, dont les électeurs feront bonne justice, s'obstinent à refuser aux déshérités, aux exploités, leur part de bien-être, leur part de soleil et de liberté.

G. LESUR.

RACCORDEMENT DIRECT ENTRE LES GARES DE ROUBAIX ET DE TOURCOING-LES-FRANCS. — *Par arrêté préfectoral du 26 juin*, une commission formée, pour étudier les plans relatifs à l'établissement d'un raccordement direct entre les gares de Roubaix et de Tourcoing-les-Francs, est ainsi composé : MM. Dron, Motte, députés, Chatteleyn, Masure-Six, conseillers généraux, Carrette, maire de Roubaix, Tettelin, ingénieur principal de la voie du chemin de fer du Nord.
Cette commission se réunira à l'expiration de l'enquête parcellaire de la Préfecture du Nord, mercredi, 17 juillet 1901, à 2 h. 1/4 du soir.

AU TRIBUNAL DE COMMERCE. — L'heure tardive à laquelle s'est terminée l'audience du Tribunal ne nous permet pas de rendre compte aujourd'hui, à nos lecteurs, de l'intéressante et édifiante affaire qui s'y est déroulée ce jour.
C'est régal remis à demain.

UN NEVEU... A L'AMERICAINE. — Un vol de 8180 francs, dont 7560 francs de valeurs diverses, 420 francs en or et deux billets de cent francs, a été commis lundi 24 courant au préjudice de M. Evrard Jules, demeurant rue de Lannoy, 278, par son neveu Daniel Lava, âgé de 19 ans, demeurant chez sa mère, Mme Vve Lava, impasse Nabuchodonosor, 81. Ce jeune homme est disparu depuis le 24 juin, au soir, avec sa maîtresse Elvire Decoulombier, âgée de 19 ans, demeurant rue de Lannoy, 65.
Voici la liste des titres volés chez M. Jules Evrard.
Obligation de la ville de Lyon numéro 52389, 544427 ; Obligations de la ville de Bruxelles 1886 série 172666, nº 16. 17. 18 ; série 32371, nº 19 ; série 22321, nº 9 à 13 ; série 43133, nº 10 ; série 76831, nº 2 ; Obligation de Panama nº 422699 ; Rente Portugaise nº 154984 et 154985 ; Obligation canal maritime de Suez 5 % au porteur, nº 256.157-256159 ; 256160, 256,162, 256,168, 256,172 ; Obligations Crédit Foncier, communale 1879, n/ 616.813.

PETITS MARAUDEURS. — Procès-verbal a été dressé contre les jeunes Morel Désiré, 13 ans, demeurant rue du Parc, 11, et Vandeputte Henri, 1[illegible] ans, demeurant rue de l'Epeule, cour Dhellemmes, 1, pour maraudage de fruits.

ABSENCE DE CERTIFICAT REGLEMENTAIRE. — Procès-verbal a été dressé par l'agent de sûreté Wuillaumez, contre les nommés Verbeck Marie, 40 ans, cabaretière, rue Vaucanson, 26, et Marthe Claudin, 35 ans, même adresse, la première pour avoir tenu une servante sans certificat de bonnes vie et mœurs, la seconde pour avoir servi au comptoir sans ledit certificat.

SCENE DE VIOLENCES AU CABARET. — Jeudi soir, vers 3 h. 1/2, le nommé Brys Achille, âgé de 22 ans, rue Magenta, mécanicien, a été mis en état d'arrestation. En compagnie de François Sturbaux, 20 ans, même adresse, Brys a porté des coups à Maria Sluys, tisserande, demeurant rue du Duc, 2, et Coquyt Caroline, femme Vaucamp, demeurant rue Beaurewaert, 3 cabaretière, chez laquelle ils ont défoncé la porte d'entrée de l'estaminet. Sturbaux a pris la fuite, il est activement recherché par la police.

PECHE INTERDITE. — Procès-verbal a été dressé jeudi après-midi, vers 2 heures, contre le nommé Eugène Maes, 20 ans, teinturier, demeurant à Wasquehal, rue de Wasquehal, 73, pour avoir pêché dans un étang du Parc de Barbieux.

SPORTS

LA CORRIDA DU 7 JUILLET. — Quand on organisa pour la première fois dans le Nord, en 1897, des courses de taureaux, au Vélodrome roubaisien, il y eut des avis bien partagés. Les uns étaient partisans de ce spectacle, les autres prétendaient que jamais la *corrida* ne s'acclimaterait dans notre région. Et voici qu'après une année de chômage les Arènes de Roubaix rouvrent leurs portes avec une fête tauromachique qui s'annonce sous le plus brillant aspect. Que l'on soit partisan ou non de ces spectacles, il faut bien reconnaître que le Nord de la France et la Belgique possèdent de nombreux *aficionados*, car jamais intérêt ne fut plus grand que celui soulevé par la corrida espagnole du 7 juillet.
AVIRON. — Le Cercle Nautique l'*Aviron*, organise pour le dimanche 30 juin, sur le canal du Blanc-Seau, des grandes régates internationales qui sont appelées à avoir un réel succès pour peu que le temps les favorise.

PARTI OUVRIER

Section Roubaisienne

REUNIONS DU SAMEDI 29 JUIN
3e SECTION : A 8 heures et demie, au Palais, au Pile, causerie.
2e SECTION : A 8 heures et demie, au Tonneau Rouge, rue de la Paix.
12e SECTION : A 8 h. 1/2, au Tonneau Rouge, rue de la Paix.
15e SECTION : A 8 heures, au local, 3, rue des Champs.
16e SECTION : A 8 h. 1/2, estaminet A. Mansart, rue de l'Eglise.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix, du 28 juin 1901

Naissances. — Clémentine Pype, rue de la Lys, 22. — Emile Petit, boulevard de Fourmies, maisons Gme Lefebvre, 2. — Anna Vivrat, rue de Naples, 59 — Léopold Dumortier, rue Ste-Elisabeth, cour Dupied, 8. — Léon Balcaen, rue Beaurewaert, 46. — Alexandre Levillon, rue d'Alger, 16. — Marceau Deconinck, rue des Charpentiers, cour Paulus, 15. — Valentine Vanoutryve, hameau du Hutin, maisons Valentin, 70. — Maurice De Permentier, rue Alexandre de Musset, 70.
Décès. — Marguerite Savary, 2 ans, rue Meyerbeer, maisons Cocheteux, 4. — Joseph Monnet, 62 ans, rue Choiseul, cour Mulliez, 5. — Célestine Vanbaecke, 2 mois, rue Duguesclin, 22. — Marie Seynaeve, 2 mois, rue Blanchemaille. — Blanche Leclercq, 3 ans, rue Blanchemaille. — Suzanne Dassonville, 2 mois, rue Blanchemaille. — Jules Paulet, 23 ans, rue St-Roch, 83. — Gustave Delnatte, 2 mois, boulevard de Metz, cour Goudezenne, 2. — Gustave Flamencourt, 2 ans, rue Turgot, 66.

TOURCOING

Conseil municipal

Séance du 28 juin 1901

La séance est ouverte à 9 heures 10, sous la présidence de M. Dron, maire.
Trente-deux conseillers sont présents.
M. Henri Loridant donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.
M. Orélio constate le peu de valeur des arguments de M. Dron concernant les nouveaux appareils de gaz.
Une altercation assez violente s'élève entre MM. Orélio et Salembier. Ce dernier est mécontent parce que son collègue prouve que le rapport du Maire est basé sur des arguments faux.
Le citoyen Quivron veut intervenir, mais M. Dron lui retire la parole. Quivron insiste et fait remarquer que, élu au même titre par les électeurs tourquennois, il a le droit et le devoir d'intervenir quand leurs intérêts sont en jeu.
M. Charles Loridan demande la parole pour un fait personnel mais l'autoritaire M. Dron la lui refuse.
Après l'adoption du rapport sur les chemins vicinaux, M. Charles Loridan demande à nouveau la parole et proteste contre le retard apporté à la distribution des rapports.
Il y a, dit-il, des ouvriers parmi nous, et il leur est impossible d'étudier les questions puisque les rapports sont distribués seulement quelques heures avant la séance.
C'est un moyen d'expédier vivement les affaires.
C'est surtout ce qu'on a fait pour le rapport des Finances, ajoute M. Orélio.
M. DRON. — Voulez-vous nous laisser travailler, M. Loridan ?
M. LORIDAN. — Parfaitement, M. Dron. Seulement il est permis de réclamer que l'on distribue plus tôt les rapports. Voilà déjà plusieurs fois que nous le demandons, mais on ne veut pas nous accorder satisfaction.
M. Dron donne lecture de son rapport sur la : Réorganisation du service de l'ébouage.
Dans son rapport, M. Dron constate l'insuffisance du nombre des tombereaux en circulation, ce qui fait que des quartiers ne sont desservis que très tardivement.
Après avoir examiné la question de la *taxe fa*-[illegible] moyennant paiement, nos concitoyens pourraient se libérer de l'obligation d'assurer le service du balayage de leurs trottoirs et chaussées, M. le maire donne l'exposé de la nouvelle organisation qui sera renforcée par l'achat de deux chevaux, d'une balayeuse mécanique, et par l'augmentation de quatre ouvriers au personnel actuellement employé.
Ces dépenses seraient atténuées en ce que le transport des scories, pavés et matériaux jusqu'ici confié à des entrepreneurs ou voituriers, serait assuré par le service de l'ébouage.
Pour la mise en application immédiate des modifications du nouveau service, il y a lieu de prévoir au budget supplémentaire de 1901, la somme de 8.000 francs.
Le citoyen Quivron demande la parole et fait remarquer que, quoiqu'en dise M. Dron, les socialistes sont toujours mis à l'index, et qu'il leur est impossible d'entrer dans un service dépendant de l'administration municipale.
M. Dron répond que sa qualité de maire et de président de droit, l'empêche de répondre à Quivron comme il le voudrait.
Lecture est faite des modifications du projet d'épuration de l'Espierre.
Le citoyen Rompteau dit que lorsqu'on a voté le rapport, M. Dron a refusé de discuter les modifications que lui et ses amis voulaient y apporter. Aujourd'hui, dit Rompteau, on doit laisser intact le projet.
Les modifications sont adoptées.
Rue de Bradfort classement et mise en état de viabilité. — Lecture est faite du rapport de M. Dron, dont voici les conclusions :
Le conseil demande à l'administration supérieure de vouloir bien ordonner le classement de la rue Bradfort actuelle, et le déclassement de la partie de l'ancien sentier de Mouvaux, dont les riverains ont pris possession.
Homologue les plans d'alignement et de nivellement, ainsi que les plans, devis et cahiers des charges des travaux, comportant une dépense de 7,500 francs pour le pavage et de 1400 francs pour les aqueducs.
(Les crédits nécessaires pour couvrir la dépense de 8,900 francs, ainsi que la somme de 7.500 francs représentant la participation des propriétaires sont incrits en dépenses et en recettes au budget supplémentaire de l'exercice courant).
Dit que les travaux d'aqueducs seront exécutés par l'entrepreneur de l'entretien et que les travaux de pavages feront l'objet d'une adjudication publique au rabais par voie de soumissions cachetées.

LES RENSEIGNEMENTS GRATUITS

En réponse au vœu tendant à la création d'un bureau de consultations judiciaires gratuites, l'administration répond que les juges de paix de Tourcoing s'offrent de renseigner gratuitement toutes les personnes qui ont besoin de renseignements de droit.
Quant aux questions de travail, l'inspecteur du travail est à la disposition des ouvriers, à l'Hôtel de Ville.
M. Cocheteux demande à M. le maire de prendre des mesures pour que les employés de l'hôtel de ville soient plus polis envers le public.
M. Dron répond que la question n'est pas là. Il ajoute qu'il a reçu les offres d'avocats pour fournir, sans aucune rénumération, les renseignements concernant les questions de droit.
Notre camarade Quivron insiste pour qu'on installe un bureau spécial pour les blessés du travail.
Le citoyen Rompteau demande qu'on crée un bureau d'avocat, qui serait entièrement et spécialement à la disposition du public pour tous renseignements.
Le rapport du maire est adopté après mise aux voix.
Passage à niveau de la Tossée. Adopté.
— Devis détaillé des travaux de la salle des mariages, adopté.
— Devis, cahier des charges et dessins du passage de la rotonde. Le conseil approuve l'adjudication.
— Usine à gaz, nouveau cahier des charges pour l'adjudication de la fourniture de charbon. Adopté.
Après l'adoption de différentes affaires, on en arrive au compte administratif du maire et compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 1900.

PARTI OUVRIER. — Dimanche 30 juin, à 5 heures du soir, réunion de la 8e section du Parti, chez le citoyen Anselme Desmettre, 56, rue de la Croix Rouge.
Nota. — Les 10 sections du Parti sont priées d'envoyer au siège du comité exécutif les noms des porteurs de bulletins pour les élections cantonales.

ÉTAT CIVIL

DE TOURCOING du 28 juin 1901

Naissances. — Doutreluingue Edmond, à la Maternité. — Delahaye Germaine, rue Colbert. — Dumortier Léonie, à la Maternité. — Delahaye Céline, rue Colbert. — Legrand Jules rue de Roncq. — Pagie Pauline, rue de la Croix Rouge, 171. — Lecombe Hector, rue St-Blaise, 75. — Leplat Claire, rue Montaigne, 91. — Boyard Emile, rue du Tilleul. — Houpline Raymonde, rue de la Blanche Porte, 233.
Décès. — Mathon Elodie, 33 ans, rue de Roncq, 59. — Vanhessche Georges, 22 jours, rue d'Iéna, 3. — Huverne J.-Bte, 72 ans, rue de Lille, 121. — Desplanques Chrysostome, 51 ans, rue Nationale, 122.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Le « PETIT MENAGE ». — Assemblée générale des coopérateurs le samedi 29 juin courant, à 8 heures 1/2 du soir, chez Jean De Beir, rue Carnot, 18 (près du cimetière).
ETAT-CIVIL du 28 juin. — *Naissance.* — Auguste Callewaert, rue Gambetta, cour du Nord, 12.

WASQUEHAL

REUNIONS DE COMMISSIONS. — Aujourd'hui samedi, à 6 h. 1/2 du soir, réunion de la commission des finances, et dimanche, à 11 heures, réunion de la commision des fêtes, au sujet de la fête du 14 juillet.
ETAT-CIVIL du 27 juin 1901. — *Décès.* — Elisa Galand, 86 ans, sans profession, rue de Marcq.

LE NORD

LILLE

La conférence Urbain Gohier

La Fédération de la Jeunesse laïque et des Etudiants de l'Etat adresse à la population lilloise un vibrant appel, en vue de la conférence qui sera donnée dimanche prochain, 30 juin, à trois heures du soir, à la Maison du Peuple, par le citoyen Urbain GOHIER.
L'abondance des matières nous empêche de publier aujourd'hui ce document.
Cette conférence, sur « LA REVOLUTION QUI VIENT », aura lieu sous la présidence du citoyen G. Delory, maire de Lille.
Les portes seront ouvertes à deux heures trois quarts.

* * *

Urbain Gohier arrivera à Lille dimanche matin par le train de 11 h. 40. Il sera reçu à la gare par le comité de la Jeunesse laïque.

Les Mouches chez Gohier

Nos amis ont certainement remarqué dans un journal de mercredi matin certain filet dans le style particulier des articles précédents sur la démission de Delesalle et relatif à la prochaine conférence d'Urbain Gohier, baptisé anarchiste pour la circonstance par tous les thuriféraires du goupillon. Nous savons de bonne source qu'il masque un simple changement de tactique.
La graine nationaleuse sortie de la Catho et de la rue de la Monnaie s'était vantée de décerveler dimanche, à la manière des Régis, des Dubuc et des Guérin, les républicains qui oseraient aller entendre le brillant polémiste, exécré de la Sainte Trinité Finance — Caserne — Sacristie. Ce sont là propos faciles entre deux bocks dans les tavernes de la Grand'Place. Mais le souvenir opportun de l'accueil fait par les ouvriers et les étudiants de l'Etat aux jeunes ratichons qui, au plus fort du procès Zola, tentèrent en vain d'implanter à Lille les honteuses manifestations qui souillaient chaque soir les rues de Paris, a fait à temps réfléchir ces bravaches de jésuitière. Ils se préparent à user d'une autre tactique plus en rapport avec leur courage.
Escomptant la véhémence de l'orateur dont on se prépare « à répéter *fidèlement* (oh combien !) les paroles », on organise secrètement un chantage très nationaliste contre les fonctionnaires assez indépendants pour n'être effrayés ni d'aller entendre Gohier, ni d'entrer à la Maison du Peuple. Une grand'garde de casseroles, subrepticement introduite et répartie dans la salle assurerait, sauf découverte imprévue, ce noble service avec la discrétion de *rigueur*. Les mouches ne bourdonneraient qu'après, chacun selon ses moyens publics ou anonymes. Quelle aubaine si l'on parvenait à créer ainsi quelque nouvelle affaire Tournier ou Hervé !
Nos amis républicains et socialistes des Administrations sont avertis. Nous ne doutons pas qu'ainsi prévenus et défiés, ils ne se rendent tous à la Maison du Peuple pour entendre le courageux pamphlétaire qui, même au péril de sa vie, a si courageusement démasqué depuis trois années l'alliance monstrueuse, sous le masque effronté d'un patriotisme de bastringue, de ces éternels ennemis de la démocratie : la Congrégation, l'Armée prétorienne et la Presse vénale. Ce n'est pas seulement à Gohier, mais à toute la vaillante rédaction de l'*Aurore* : aux Pressensé, aux Vaughan, aux Lhermitte, aux Guinaudeau, etc., qu'iront dimanche les applaudissements des républicains et socialistes lillois, comme à de bons ouvriers, qui chacun avec leur tempérament particulier et en toute indépendance, ont si laborieusement travaillé pour la cause de la Justice et de la Vérité.

Arrestation d'un assassin belge

Le 3 novembre dernier, le sieur Valère Degrave, né à Courtrai, s'échappait de l'asile d'aliénés de Tournai, où il avait été interné, comme irresponsable, à la suite d'un examen médical auquel il avait été soumis, au cours d'une instruction ouverte contre lui pour tentative d'assassinat. Il s'embarquait à destination du Congo, comme second boucher, sur le paquebot *Philippeville*.
Revenu en Europe, il se rendait, le 6 juin dernier, à Anvers ; et, après diverses pérégrinations, venait échouer à Lille, rue Mexico, où M. Jérôme, commissaire de police du 6e arrondissement, l'a fait arrêter, hier matin.
Valère Degrave sera extradé, dès que les formalités seront remplies.

BREVET ELEMENTAIRE.— Les jeunes filles dont les noms suivent ont été définitivement reçues :
Mlles Anache, Bareilliet, Bouchon, Brouart, Buatois, Delcloye, Devaux, Fuchs, Geneau, Gir, Janyau, Jeoffroyd, Jonnart, Juneau.
Andrieux, Babillotte, Baert, Bailleu, Baillon, Bassez, Block, Bon, Bouchez, Boudry, Bréda, Bruneau Canonne, Marthe Carlier, Charruez, Chatroussas, Chedeville, Claisse.
Collette, Crapet, Crespin, Dal, Dany, Dabachy, Debailleul, Decroix, Decottignies, Delemar, Germaine Deprez, Lucienne Deprez, Derain, Derop.
Léonie Lahaye, Blanche Leclercq, Legrand, Legroux, Lemaître, Leué, Octavie Leroy, Lescieux, Picard, Segaux, Salomez, Pelleriaux, Paille, Neuville, Misoot, Lucienne Mercier, Malarmé, Lussien, Lowagie, Faidherbe, Duhot, Mathilde et Marthe Descarpentries.
Destombes, Douniaux, Dubois, Dubreucq, Duhem, Dujardin, Eloire, Faburé, France, Gaberel Ganoote, Gaucher, Georgé, Gérard, Germain, Gilleron, Gossart, Grard, Guillemot, Guyot, Hary, Hazebrouck, Hennebot, Herbaut, Héroguez, Huriez, Jacquart, Kuntz, Lacquement, Laforgue, Laude, Leduc, Françoise Lefebvre, Marie Legrand, Lehoucq, Lemire, Lepez, Jeanne-Agnès Leroy, Liber, Longuépée, Louvet, Lugiez, Lustrat, Maquet, Gabrielle Marchand, Marie Marchand, Marquette, Michaux, Michel, Minet, Moreau, Morel, Nico, Pierret, Pollet, Ponthieu, Porchet, Porquet, Poupaert, Quenson, Rabier, Richart, Robilliart, Rogeaux, Rottembourg, Rouzé, Sainsonné, Semit, Sirot, Spéneux, Spiller, Talleu, Thooris, Tonnel, Tourbier, Vallin, Vandermaesen, Vanderschooten, Vaugueluwe, Vanlimderdael, Viler, Waag, Wasse, Werbrouck, Whitelock.

L'AMATEUR DES JARDINS. — La chronique de la banlieue lilloise est alimentée presque chaque jour des vols et rapines commis dans les jardins *extra muros*.
La police de sûreté a arrêté hier, vers 7 h. du matin, l'un de ces visiteurs nocturnes, Pollet François, 25 ans, sans domicile.
Pollet passait rue de Rivoli, un sac sur l'épaule mais ses allures le trahirent, et les agents ayant remarqué sa gêne, l'appréhendèrent et visitèrent le colis.
Il contenait environ 6 kilos de zinc, que Pollet avoua avoir pris dans une cabane, mais sans en vouloir indiquer la provenance exacte.
Il a été mis à l'ombre.

LE VELO DU JOUR.— M. Maillier, cabaretier rue de Tournai, avait à vendre une bicyclette.
Jeudi soir, un jeune homme correctement vêtu se présentait chez lui, demandant à voir la bécane et à l'essayer, étant dans l'intention de l'acheter.
Mais le cycliste une fois en selle, partit... et ne revint plus.
M. Maillier porta plainte contre son client, qui a été arrêté hier vers midi, à Fives, et conduit au 8e arrondissement.
Le voleur a refusé de faire connaître son identité.

MESURES QUI NE S'IMPOSENT PAS. — M. Jérôme, commissaire du 6e arrondissement, a fait arrêter la nommée Léonie Deville, 34 ans, originaire de Méteren.
Celle-ci avait essayé de vendre à un fripier de la place de la Nouvelle aventure, des mesures en étain dont elle refusait d'indiquer la provenance.
Conduite au commissariat, elle avoua que ces mesures avaient été dérobées dans un cabaret d'Armentières.
Elle a été déférée au parquet.

LES MATINEES. — Mlle Marie Declercq, 25 ans, couturière, rue Wicart, 12, travaille pour le compte de Mme Gossart, marchande de confections, rue de Flandre, 4.
Elle avait reçu dernièrement quatorze matinées au lieu de douze qu'on lui remet habituellement à coudre. Elle a oublié de rendre ces deux matinées en plus de son compte.
Procès-verbal a été dressé contre elle.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Huens Guillaume, 50 ans, demeurant cour Billon, tanneur chez M. Boulanger, s'est hier donné un tour de reins en transportant des cuirs.
Le docteur Delplanque a diagnostiqué une incapacité de travail de 15 jours.
— Hier, vers 2 heures du soir, un monteur de la maison Huyge, Jules Dauvin, 18 ans, demeurant façade de l'Esplanade, 16, a eu, par suite de la chute d'un barreau de fer, le pied droit contusionné.
Le docteur Derode, qui a donné ses soins au blessé, estime que la guérison demandera une dizaine de jours.

Savon des princes du Congo, exiger le titre

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ARMENTIERES

DECOUVERTE D'UN CADAVRE. — Jeudi matin à 6 heures, le nommé Théophile Samynne, charretier, travaillant pour le compte de M. Fiey, entrepreneur de l'enlèvement des boues et du balayage, aperçut dans le canal de dérivation, près la fosse Bachelet, la tête d'un cadavre qu'il attira sur le rivage.
C'était le corps d'un homme de quarante à quarante-cinq ans, vêtu d'un veston à carreaux gris, d'un pantalon de coutil et de chaussures à lacets. Il porte une moustache châtain assez forte.
Le corps paraît avoir séjourné dans l'eau pendant cinq jours environ.
M. le docteur Dubar qui l'a examiné à l'Hôpital n'a relevé qu'une contusion au front, produite probablement par un choc. Il conclut à une mort accidentelle ou à un suicide.
Un papier trouvé dans les vêtements du mort porte l'adresse de Mme Van den Hende et fils, carrossiers à Roubaix.
L'enquête ouverte par la police arrivera peut-être à établir l'identité du malheureux.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

LES AVORTEMENTS D'ANZIN

Cette affaire fait toujours l'objet des conversations à Anzin et à Valenciennes. On s'attend, aujourd'hui, à de nouvelles arrestations.
Céline Dewer, la sage-femme qui a été écrouée hier, avait déjà été poursuivie pour faits analogues, alors qu'elle habitait Saint-Amand-les-Eaux, mais elle bénéficia d'un acquittement.
Eugénie G..., de Raismes, a été confrontée avec sa mère. Devant les déclarations de sa fille, la femme G... a avoué avoir livré Eugénie à des manœuvres abortives et avoir ensuite fait brûler le fœtus.

PAS-DE-CALAIS

LENS

LA MUSE DU PEUPLE

LES REPETITIONS

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Charpentier est arrivé à Lens jeudi matin, par l'express.
Après s'être concerté avec plusieurs membres du Comité, il s'est rendu sur la place de la République où doit se jouer la scène du couronnement de la Muse, de là il a visité les divers emplacements où doivent se passer les cérémonies reprises au programme.
Partout M. Charpentier s'est montré satisfait de l'esprit méthodique de l'organisation et il n'a surtout pas ménagé ses félicitations à M. Lecomte, directeur des travaux municipaux qui depuis quelques jours se multiplie pour assurer l'exécution de la partie matérielle.
Vers quatre heures, M. Charpentier accompagné de M. Richart, compositeur de musique et président du comité musical de la fête, ainsi que M. Jean Bart, chef de la Fanfare ouvrière Municipale s'est rendu à Liévin, où il a fait répéter la grande Harmonie des Mines de Lens — il est revenu à Lens enchanté — A six heures et demie dans le préau de l'école Condorcet, c'était le tour de l'Harmonie des Enfants de la plaine de Lens, puis ensuite toujours sous la direction de l'auteur de *Louise*, répétèrent la Fanfare des Mines de Lens et la Fanfare ouvrière Municipale.
Après un remas d'une demi heure, M. Charpentier remontait au pupitre, pour la répétition d'ensemble des deux harmonies et des deux fanfares.

APRES LA PREMIERE REPETITION

Dépeindre l'effet saisissant de cette exécution est chose impossible — et puis quelle musique savante, que de *développements pittoresques*. Et dire qu'au milieu de cette masse instrumentale (380 exécutants) on perçoit clairement l'âme palpitante de la rue à travers de stridents appels de trompettes. Le ballet est exquis de finesse et la scène deux est d'une tendresse remarquable. En un mot le tout est animé de ce souffle vraiment populaire qui reflète bien l'âme généreuse de l'auteur.

Le Programme

Dimanche, 30 juin, de midi à deux heures à l'hôtel de ville, réception des sociétés et corporations ouvrières.
A trois heures, à l'hôtel de ville, réception de la Muse et des demoiselles d'honneur par la Municipalité.
A quatre heures, place du Cantin, départ du char de la Muse et du cortège.
Itinéraire : Rue de Lille, Grand'Place, rue de la Porte d'Arres, boulevard des Ecoles, rue Edouard Bollaert, rue de Liévin, rue de la Paix, rue Thiers, rue de la Gare, place de la République.
A cinq heures, place de la République, cérémonie du couronnement de la Muse du Peuple symbolisant le Travail, exécution de l'œuvre de M. Gustave Charpentier, avec le concours de *La Beauté*, Mlle Blanche Mante, premier sujet de danse de l'Opéra ; *Pierrot*, M. Bucourt, de l'Opéra ; *Le Poète*, M. Duffaut, ténor de l'Opéra ; *Une Ouvrière*, Mlle Gillet, de l'Opéra ; *Un artiste*, Mlle Souplet, de l'Opéra.
Huit danseuse du corps de ballet de l'Opéra.
MM. Audiger et Loyraux, trompettes de la Garde Républicaine et de l'Opéra.
Grande Harmonie des Mines de Liévin, directeur M. Renard ; Harmonie des Enfants de la Plaine de Lens, directeur M. Langlois ; La Société des Orphéonistes Lillois, directeur M. Carpentier ; Grande Fanfare des Mines de Lens, directeur M. Langlois ; Fanfare ouvrière Municipale de Lens, directeur M. Louis Jean-Bart ; La Chorale Municipale de Lens, directeur M. Carpentier ; La Chorale Sainte-Barbe des Mines de Lens, directeur M. Ballois.
500 exécutants sous la direction de Gustave Charpentier.
MM. Audiger et Loyraux, trompettes de la musique de la Garde Républicaine.

BAL POPULAIRE

Dimanche vers neuf heures sur la Grand'Place, brillamment illuminée, a ura lieu un bal populaire. Nul doute que comme toujours ce bal qui sera le digne couronnement de la fête du Peuple n'obtienne un très vif succès.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 28 juin 1901

Présidence de M. MARTIN, vice-président

VOL AU COMPTOIR. — Bien terne encore, l'audience de vendredi, où a comparu Henri C..., 35 ans, tisserand, demeurant à Roubaix.
C.. est poursuivi pour vol au comptoir. Il est titulaire d'une condamnation à 10 mois pour vol, infligée en 1900 pour indélicatesse. On voit que cette sévère leçon n'a pas porté ses fruits.
Le 25 juin, mardi passé, il s'est introduit au cabaret Desbonnet, 72, rue Pierre-de-Roubaix. Profitant de ce que l'estaminet était gardé par une vieille dame de 78 ans, Mme Catherine Bock, bellemère du débitant, il a visité le tiroir du comptoir où il a enlevé quatre à cinq francs. Puis il prit la fuite.
Des agents de sûreté, accourus aux appels de Mme Block, s'élancèrent à la poursuite du voleur, qu'ils arrêtèrent avec l'aide d'un jeune vélocipédiste, M. Verplanck.
Trois mois et un jour de prison à Henri C...
AFFAIRES DIVERSES. — Clovis Roart, 14 ans, de Roubaix, a volé un porte-monnaie contenant 9 fr. 70 à M. Victor Florin, domestique de ferme. Remis à ses parents comme ayant agi sans discernement.
— Un mois de prison avec sursis à Aimé Desmet ; 3 mois à Auguste Desmet, 15 jours avec sursis à Charles et à Henri Desmet, de Roubaix, tous pour banqueroute simple. M. Louis Lancelle, impliqué dans la même affaire, est acquitté.
— Pour avoir utilisé un poids d'un kilog, auquel il manquait 23 grammes, 25 fr. d'amende à Alphonse Blondot, épicier à Roubaix.
— 4 mois de prison et 5 fr. d'amende, par défaut à François Delhuwenne, de Lys-lez-Lannoy.
— Léopold Weyl, de Lille, 18 mois et 50 fr. par défaut pour escroqueries commises au préjudice de M. Georges Buzin, fabricant de brosses, place Philippe-Lebon.
— Six jours avec sursis à Edouard Vanassche, 37 ans, tisserand à Tourcoing, rue Colbert, pour coups à M. François Scherpereel.
— 50 fr. d'amende à Désiré Ego, et 25 fr. par défaut à Juliette Fromont, d'Armentières pour entretien de concubine et complicité.
— Pour vol et coups à Tourcoing, 3 mois de prison à Charles Godefroy, 27 ans, journalier.
— Paul Debock, 16 ans, journalier à Lille, 1 mois de prison avec sursis pour tentative de vol chez M. Defroyelle, rue des Stations, où il s'était introduit en brisant des vitres.
— Pour vol et coups à Roubaix, 40 jours de prison à Achille Hennebaut, débourreur, 20 jours à Marcel Hennebaut, et 1 mois avec sursis à François Jolet, teinturier à Roubaix.

Me HACCART.

SI JEUNESSE SAVAIT...

Si jeunesse savait, elle ménagerait ses forces, afin de ne pas se trouver, dès le seuil de l'âge mûr, réduite à l'aveu d'une impuissance prématurée. Heureusement jeunes et vieux ont à portée de leur main le remède divin qui égale l'homme aux dieux ; c'est un MEDICAMENT POUR USAGE EXTERNE qu'il suffit de demander à M. le directeur de la *Pharmacie spéciale*, 66, rue de Rivoli, à Paris, qui l'envoie franco contre mandat de dix francs avec une note manuscrite donnant le mode d'emploi détaillé.

HERNIES

Guérison radicale par le
BANDAGE OBTURATEUR ELECTRIQUE
breveté S. G. D. G.
FÉLIX Frères
Dr de l'Institut Herniaire de Paris
Médaille d'Or expos. internationale de 1900 Paris
23, rue d'Odessa

M. FELIX, Gendre du docteur GONTARD fera lui-même l'application de ses appareils à Solesmes lundi 1er juillet, hôtel de la Hure; Maubeuge, mardi 2, hôtel du Grand Cerf ; Cambrai, mercredi 3, jeudi 4, hôtel Boissy ; Douai, vendredi 5, samedi 6, hôtel du Grand Cerf ; Denain, dimanche 7, hôtel du Commerce ; Valenciennes, lundi 8, hôtel du Nord ; Orchies, mardi 9, hôtel du Nouveau monde ; Lille, mercredi 10, jeudi 11, hôtel Moderne Tourcoing, vendredi 12, hôtel du Cygne ; St-Omer samedi 13, hôtel de France.
M. FELIX revient tous les six mois.
Le BANDAGE OBTURATEUR électrique guérit, tous les cas des hernies. Les brillants résultats que nous obtenons chaque jour nous permettent de répondre de la guérison radicale des hernies et descentes.
Nous recommandons tout particulièrement nos ceintures pour dames, et affections de toutes sortes.
Orthopédie, concessions aux ouvriers. — Nouveaux bandages sans ressorts.

Le Gérant : Jean PIOTEIX.

Imprimerie de l'*Egalité*
Lille, 44, Rue de Béthune

Composé en commandite, par des ouvriers syndiqués, sur les machines « Linotypes » Walter Behrens. Imprimé sur rotative Derriey à 4 et 6 pages